

Le très hon. M. BENNETT: Nous avons dit que ce poste ne présentait aucune difficulté.

L'hon. M. DUNNING: Ce sont là les seuls postes dont il soit question dans l'article 8.

Le très hon. M. BENNETT: Mais j'anticipais sur l'autre article, comme je le disais tantôt.

L'hon. M. DUNNING: En ce qui a trait à l'article 8, je suis bien sûr que mon très honorable ami conviendra que, selon la méthode usuelle des affaires, chaque poste qu'il contient est une rectification parfaitement convenable des comptes. Elle devrait être faite par un crédit si elle n'était pas effectuée par le bill.

L'hon. M. HOWE: Je crois que le ministre des Finances n'a pas en main le bill modifié, car il y a là une légère différence.

Le très hon. M. BENNETT: Personne n'a jamais fait objection à une partie de l'annexe B. Ce n'est que lorsque nous arrivons plus loin dans l'annexe B que les difficultés se présentent.

M. le PRESIDENT: L'annexe B a été modifiée.

Le très hon. M. BENNETT: Oui; j'aurais le signaler au ministre. S'il a le bill modifié sous la main il remarquera, comme je l'ai dit lors de la deuxième lecture, qu'il n'y a pas de difficulté au sujet de l'annexe B. On a supprimé avec raison les postes qui ne figuraient plus dans l'actif. D'un autre côté, je vois qu'une récapitulation a été faite pour les autres postes. Le ministre a-t-il le bill modifié?

L'hon. M. DUNNING: Oui, j'ai maintenant le bill modifié qui contient la récapitulation.

Le très hon. M. BENNETT: Certains changements ont été faits.

L'hon. M. HOWE: Il n'y a aucun changement jusqu'au chiffre "\$15,748,921.60" qui figure au bas de la page.

L'hon. M. DUNNING: La récapitulation figure-t-elle encore à la page 11?

L'hon. M. HOWE: Elle a été quelque peu modifiée. Il y a une nouvelle récapitulation.

L'hon. M. CAHAN: Le bill modifié a-t-il été imprimé?

L'hon. M. HOWE: Oui, et il est censé avoir été distribué.

Le très hon. M. BENNETT: Si le ministre des Finances veut bien se reporter à l'annexe B, il constatera que la différence ne commence qu'à partir de l'endroit où il est question de l'actif improductif. Comme le dit

le ministre des Transports, il n'y a pas de difficulté avant d'arriver à ce qui est plus ou moins de l'actif improductif.

L'hon. M. DUNNING: Voici ce que je pense: cet actif figure à l'heure actuelle dans les comptes publics comme des montants dus par les diverses lignes de chemins de fer qui constituent le réseau tandis que dorénavant ce sera la dette du trust des titres qui y figurera.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne me suis pas occupé de cet aspect de la question. On peut voir que le montant de \$15,748,921.60 est constitué par trois postes: chemins de fer du Gouvernement canadien, comptes courants; chemins de fer du Gouvernement canadien, comptes d'approvisionnement, et un autre compte d'approvisionnement.

L'hon. M. HOWE: C'est exact.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a pas grande différence entre les deux derniers, il me semble. La différence n'est pas assez grande, je crois, pour qu'on s'en préoccupe outre mesure. S'il existe des approvisionnements...

L'hon. M. DUNNING: C'est du capital de roulement.

Le très hon. M. BENNETT: ...ils constituent du capital de roulement. Nous savons que des approvisionnements représentent un actif visible et tangible. Quand on fera la vérification et l'inventaire, on pourra peut-être se servir de l'expression "capital de roulement."

L'hon. M. DUNNING: L'expression "comptes d'approvisionnement" est parfaitement exacte au point de vue de la comptabilité de la compagnie même, mais celle de "capital de roulement" donnerait, au point de vue de la comptabilité de l'Etat, une meilleure idée de ce poste.

Le très hon. M. BENNETT: Personnellement, je n'y attache aucune importance. C'est une simple question de choix à décider entre experts. Certains emploient le mot "approvisionnement" et c'est probablement sous cette rubrique que ce poste est inscrit dans les livres de l'entreprise; puis, quand on prépare le rapport annuel, on indique que le capital de roulement, qui est immobilisé dans les approvisionnements ou autres choses, selon le cas, se chiffre à tant. Peu m'importe que vous appeliez cela un capital de roulement, mais quand vous considérez ce poste, valeur d'équité des prêts aux chemins de fer nationaux du Canada au montant de \$643,860,558.26 transférés au trust des titres en échange de 5 millions d'actions de capital n'ayant aucune